

La lettre Natura 2000 de la vallée du Canut

N° 3 - Janvier 2016

SOMMAIRE

- Actualités et Edito p. 1
- Dossier : Natura 2000, agissons ensemble p. 2
- La parole à... p. 3
- Du côté des communes p. 3
- Gestion des boisements p. 3
- Questions / réponses p. 3
- ZOOM « Zones spéciales de conservation » p. 4
- Infos pratiques p. 4

Depuis plusieurs années déjà, les acteurs de notre territoire se sont impliqués activement pour bâtir ensemble les conditions favorables à la mise en œuvre du réseau européen Natura 2000. La qualité de vie, la diversité des terroirs reposent en grande partie sur la diversité des milieux. Au niveau européen, la mise en place du réseau Natura 2000 reprend cette préoccupation : conserver les milieux remarquables et caractéristiques du territoire.

Le site de la vallée du Canut est d'un intérêt majeur au niveau régional notamment par la présence d'un complexe d'habitats communautaires de landes sèches et de pelouses des affleurements rocheux, sur les versants d'une vallée humide très diversifiée. Cette mosaïque de milieux particulièrement intéressante a motivé son classement en Espace Naturel Sensible puis en site Natura 2000.

Depuis le lancement de la démarche Natura 2000 sur le site de la vallée du Canut, de nombreux engagements ont été pris, touchant à la fois le patrimoine naturel public et privé. Cela s'est traduit par des signatures de la charte ou de projets de contrats Natura 2000.

Cette nouvelle lettre d'information vous présente ces premières actions sur le site et vous invite à agir à votre tour. En effet, ce projet ambitieux passe par l'implication de tous. A nous de révéler toute notre inventivité.

Marc HERVÉ
Président du comité de pilotage
du site Natura 2000 Vallée du Canut et
Conseiller départemental d'Ille-et-Vilaine



> Actualités

Depuis l'approbation du document d'objectif du site Natura 2000 Vallée du Canut le 8 août 2014, des actions concrètes ont été mises en œuvre : chantiers bénévoles, contact avec les propriétaires privés, réunions de groupe de travail... (cf. pages 2 et 3).

Chiffres clés et infos pratiques

- **427 hectares** de superficie comprenant un ensemble de landes et pelouses, de boisements, de prairies, d'habitats aquatiques (rivières, plan d'eau, etc.) et près de **1 000 espèces**, faune, flore confondues.
- **6 communes** sont concernées par le site Natura 2000 : Baulon, Bovel, Goven, Guignen, La Chapelle-Bouëxic et Lassy.
- Le DOCOB est disponible pour consultation dans les **six mairies** concernées par le site Natura 2000. Il sera également prochainement directement téléchargeable via le site de la DREAL ou via le site internet Natura 2000 dédié (mise en ligne en 2016).

> Dossier

Natura 2000 vallée du Canut, agissons ensemble ?

Que vous soyez propriétaire privé, collectivité, association ou uniquement usager du site, Natura 2000 vous permet d'agir pour la préservation de notre territoire et de son riche patrimoine. En effet, sur la base du volontariat, vous pouvez adhérer à la démarche Natura 2000 via la charte, la mise en place de contrats de restauration ou d'entretien des milieux ou même en participant aux chantiers bénévoles.

2015 en chantier

Retour sur les deux chantiers de bénévoles du Canut :

■ Les bénévoles des associations locales du Pont de Pierres et de Libre Canut se sont à nouveau réunis en 2015 pour deux chantiers de restauration de milieux. Le premier s'est déroulé en mai et avait pour objectif de limiter le développement de la fougère aigle (espèce locale qui a tendance à prendre la place de la végétation typique des landes : bruyères...) dans une parcelle privée. Suite au travail des quinze bénévoles, la fougère aigle a repoussé mais avec moins de vigueur. Cette espèce étant fortement vigoureuse,

il conviendrait de réaliser l'opération plusieurs fois dans l'année et sur plusieurs années pour espérer à terme retrouver des espèces plus typiques des landes.

■ Puis les deux associations se sont à nouveau retrouvées début octobre pour effectuer un chantier de restauration du ruisseau de Bélouze, en aval de l'étang. En effet, dans les dernières décennies les cours d'eau ont massivement été rectifiés et réaménagés, au détriment des milieux aquatiques. C'était le cas de cette portion du Bélouze, qui le temps passant, a fini par regagner son ancien

lit d'origine. Seulement en retrouvant son cours au point bas de la vallée, le ruisseau a laissé derrière lui tous ses sédiments grossiers. Sous la conduite de la fédération de pêche 35, les bénévoles se sont relayés à l'aide de brouettes pour recharger le cours d'eau en pierre et cailloux de tailles variées et ainsi lui redonner un profil naturel. Ce chantier très participatif a donc permis de redonner au ruisseau de Bélouze toutes ses fonctionnalités écologiques telles que l'autoépuration, la production de nourriture, des zones de frayères à poisson...



→ Une gestion volontaire

Après une longue phase consacrée aux études scientifiques et à la concertation, le site a désormais franchi une étape essentielle puisque depuis août 2014, sa gestion est opérationnelle.

Ainsi, si vous êtes propriétaire de terrains sur la vallée du Canut, que vous réalisez vous-même ou souhaitez réaliser l'entretien de ces parcelles pour éviter leur enrichissement, il est possible de financer ces actions dans le cadre d'un contrat Natura 2000.

Si vous êtes intéressé, n'hésitez pas, contactez la chargée de mission Natura 2000 (coordonnées en dernière page).



Chantier de bénévoles d'octobre.

Photos du chantier du Ruisseau de Bélouze.

> Pourquoi ce site ?

Loïc Guerillon, exploitant agricole sur la Vallée du Canut



Parcelle broyée.

Je me suis installé en 2006 avec un troupeau de brebis et 4 vaches nantaises. J'ai signé une convention avec le Département d'Ille-et-Vilaine pour l'entretien de quelques prairies naturelles situées près du Canut sur la commune

de Guignen. Une fauche tardive était faite (après le 14 juillet) et un pâturage (avec les bovins) sur regain. Les vaches étaient retirées avant que les parcelles ne deviennent trop humides.

Je n'ai plus de vaches mais j'ai toujours une prairie sur la vallée du Canut. Cette prairie est fauchée ou broyée (selon les années) et le foin récolté est distribué aux ovins.

Sur ce site, désormais inscrit au réseau Natura 2000, il est possible de souscrire des MAE (mesures agroenvironnementales) en faveur de la biodiversité. Sur cette prairie, je me suis engagé dans une MAE « maintien de la richesse floristique » qui s'ajoute aux autres MAE « maintien de l'agriculture biologique » que j'ai sur le reste de l'exploitation.

Certaines conditions doivent être respectées, un cahier des charges est

à suivre pour le maintien de cette richesse floristique. Sous cette appellation, elle permet en fait de réaliser fauche ou pâturage de manière assez souple (fauche ou broyage de la prairie, mise à l'herbe des bêtes à la date voulue et dans les conditions choisies); tout en assurant une gestion extensive permettant à la végétation de se maintenir. Il est également demandé de noter toutes les interventions faites sur les parcelles. Dans mon cas, c'est relativement simple vu qu'il n'y a qu'une intervention (fauche ou broyage).

Je comprends les exploitants qui hésiteraient à s'engager mais je peux leur confirmer qu'ils peuvent être accompagnés dans ces ajustements de pratiques. Et les MAE permettent une compensation financière en fonction du changement de pratiques agricoles.

> Du côté des communes

Depuis le lancement de la phase d'animation sur le site Natura 2000, une démarche globale de concertation a été engagée avec toutes les communes ayant des propriétés sur le site : Baulon, Goven, Guignen et la Chapelle-Bouëxic. Ainsi, des rencontres ont eu lieu depuis la fin 2014 entre les maires de chaque commune, leurs adjoints et les services techniques.

Une parcelle – deux engagements de niveaux différents :

■ **La charte Natura 2000** vise à favoriser la poursuite, le développement et la valorisation des pratiques favorables à la conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire. Il s'agit de « faire reconnaître » ou de « labelliser » la gestion qui a permis ou permet le maintien de ces habitats remarquables. Ainsi, la charte Natura 2000 et les engagements associés aux types de

milieux concernés (boisements, milieux humides, landes...) ont été présentés en réunion des conseils municipaux. A ce jour, toutes les communes possédant des parcelles sur la vallée du Canut, ainsi que le Département d'Ille-et-Vilaine ont adhéré à la charte Natura 2000.

■ **Un contrat Natura 2000** a pour objectif de restaurer ou entretenir les habitats naturels et les espèces d'intérêt européen. Les surcoûts engendrés par la réalisation des travaux sont pris en charge à 100 % grâce à un cofinancement de l'Union Européenne et de l'État. Ces travaux peuvent être réalisés par les services techniques communaux - selon leurs compétences, par le biais d'entreprises spécialisées ou par délégation de gestion auprès de l'agence locale du service Espaces Naturels Sensibles du Département (déjà en charge de l'entretien des 150 ha de parcelles départementales).



Landes de l'Ermitage.

Un travail est amorcé auprès des communes de Baulon, Goven, Guignen et la Chapelle-Bouëxic pour financer les travaux nécessaires pour retrouver un bon état de conservation des habitats naturels présents sur ces parcelles communales (soit un total de 30 ha de landes sèches, landes humides, boisements, pelouses des affleurements rocheux...).

> Gestion des boisements



Point de vue en haut du sentier « biodiversité ».

Parfois, la coupe de boisements peut être nécessaire pour retrouver des milieux naturels en bon état de conservation. Ainsi, afin de retrouver plus de diversité animale et végétale, et limiter les impacts potentiels des résineux sur les bords de cours d'eau, certaines plantations sont gérées en « futaie irrégulière mixte ». C'est-à-dire un mélange de feuillus et de résineux avec des classes d'âges différentes.

Ainsi, depuis début janvier 2016, un

alignement de résineux (essentiellement des Mélèzes) a été abattu en bordure du Canut, en amont du Ritoir. Ces arbres seront évacués par un chemin d'exploitation temporaire empruntant des parcelles communales afin de limiter les dommages sur d'autres habitats naturels patrimoniaux.

La coupe de ces arbres laissera bientôt place à d'autres espèces plus adaptées aux bords de cours d'eau (saules, aulnes, frênes), patience...

> Zoom « Zones spéciale de conservation »

La loutre d'Europe



© E. Bertier

La Loutre d'Europe est un mammifère semi-aquatique de la famille des mustélidés. Elle se nourrit principalement de poissons et d'amphibiens qu'elle pêche et capture dans le cours d'eau, étangs et zones humides. Passée proche du seuil de l'extinction en Bretagne à la fin des années 1980, la Loutre a progressivement recolonisé les bassins versants bretons. En Ille-et-Vilaine cette reconquête des cours d'eau est pour diverses raisons (éloignement des bastions historiques, qualité des habitats aquatiques,...) plus lente et chaotique que dans les autres départements. Dépendante de la dynamique de l'espèce sur la Vilaine où elle peine à s'installer durablement, sa situation sur la vallée du Canut est similaire. Notée pour la dernière fois en 1975 à Goven, il faudra attendre plus de 30 ans pour

que des indices de présence de Loutre soient de nouveau détectés sur le Canut en 2006. Elle s'y maintiendra jusqu'en 2008 avant une nouvelle phase d'absence d'indices de présence. Malgré des prospections régulières pour suivre son évolution sur le site Natura 2000, elle ne fera sa réapparition qu'en 2014. Afin de mieux appréhender son statut sur le site, des prospections plus importantes ont été menées au printemps 2015 dans le cadre d'une étude pilotée par le Groupe Mammalogique Breton sur l'Espace Naturel Sensible de la Vallée du Canut et financée par le Département d'Ille-et-Vilaine. Cette étude réalisée avec le concours de plusieurs structures* a permis de confirmer le retour de la Loutre sur l'ensemble du Canut (de sa confluence avec la Vilaine jusqu'au petit étang de la Musse) et de découvrir plusieurs indices récents de présence sur le site Natura 2000. Bien que timide, gageons que ce retour soit pérenne et que l'espèce s'installe durablement en vallée du Canut.

Afin d'éviter de déranger cette espèce fragile lors de vos balades sur le site nous vous invitons à emprunter les sentiers balisés et à tenir vos chiens en laisse notamment à proximité des cours d'eau et zones humides.

* Département d'Ille-et-Vilaine, Eau et Rivière de Bretagne, Fédération de pêche d'Ille-et-Vilaine et Groupe Mammalogique Breton.

→ Questions / réponses

A quoi servent les évaluations d'incidences Natura 2000 ?

■ Loin d'interdire toute activité socio-économique sur un site, les évaluations d'incidences permettent d'adapter des pratiques, dans une logique de développement durable, afin que celles-ci aient le moins d'impact possible sur les habitats ou les espèces.

C'est le cas par exemple pour les manifestations (culturelles, sportives...) qui doivent faire l'objet d'une demande d'autorisation auprès du Département, complétée par une évaluation d'incidences Natura 2000.

■ Un dossier d'évaluation des incidences consiste en un document de quelques pages décrivant le projet et les impacts qu'il peut avoir sur les habitats ou les espèces d'intérêt communautaire. Un formulaire simplifié est disponible sur demande à la DDTM 35.

■ Pour savoir quelles pratiques doivent faire l'objet d'une évaluation des incidences Natura 2000, vous pouvez contacter la chargée de mission Natura 2000 du Département au 02 99 02 20 73 ou le Service Eau et Biodiversité de la DDTM 35 au 02 90 02 31 38.

■ Enjeu de conservation des chauves-souris :

L'enfermement accidentel dans un gîte d'hibernation et la condamnation des accès aux gîtes estivaux semblent être les principales menaces pesant actuellement sur l'espèce dont les populations sont rares à très rares en Bretagne. Ainsi, malgré un site très propice aux chauves-souris, en termes de terrains de chasse et de corridors de déplacement, un seul individu de petit rhinolophe a été observé au niveau du moulin du Prieur. Les gîtes seraient donc le facteur limitant le développement de cette espèce.

■ L'avez-vous vu ?

Appel à contribution : si vous avez des chauves-souris dans votre grenier, grange, établi... Contactez la chargée de mission Natura 2000 (voir coordonnées ci-contre).

Département d'Ille-et-Vilaine

Service espaces naturels

1, avenue de la Préfecture
CS 24218
35042 Rennes CEDEX
Tél. : 02 99 02 20 73
Portable : 07 87 25 83 89
Fax : 02 99 02 39 32
armelle.andrieu@ille-et-vilaine.fr

www.ille-et-vilaine.fr/environnement/

Rédaction :
Département d'Ille-et-Vilaine
Service Espaces Naturels
Crédits photos : Charles Crié,
Département d'Ille-et-Vilaine

Janvier 2016 - Q-PDEV-0116-001
Imprimerie du Département d'Ille-et-Vilaine

www.ille-et-vilaine.fr



Avec Ecofolio
tous les papiers
se recyclent.



Papier issu
d'une gestion
durable des forêts.